

- · Une erreur ou d'une faute d'inattention
- D'une contravention
- D'un retrait de points de son permis de conduire

couple

Tous concernés

La CNPC est une association qui vient en aide à ses affiliés en leur apportant secours financiers et conseils.

Elle a, pour objectif, de promouvoir la prévention et d'encourager le comportement citoven des conducteurs de véhicule à moteur terrestre.

Nos services

- · Versement de deux secours financiers par année civile (80 % et 50 % du préjudice financier).
- · Aide au financement :
 - · d'un stage de récupération de points
 - pour la reconstitution de documents officiels dérobés par effraction ou vol du véhicule.
- · Versement de 3000€ aux ayants droits en cas de décès consécutif à un accident sur la voie publique.
- Publication d'un bulletin d'information.

Notre aide

s'étend à tous les déplacements, professionnels comme privés, 7 jours sur 7. 60, rue Vergniaud 75013 Paris Tél. 01 40 78 30 31 cnpcsiege@wanadoo.fr www.cnpccom.com



La CNPC ne cautionne pas les actes d'incivilité ni les manquements manifestes au code de la route. Les affiliés ne reçoivent pas de secours pour:

Les délits et motifs extrêmement graves, en particulier pour un:

- · Délit de fuite et grand excès de vitesse
- · Taux d'alcoolémie supérieur à la norme ou conduite sous emprise de stupéfiant
- Stationnement sur emplacement réservés aux handicapé

Toutes les infractions liées à une négligence personnelle :

- Absence de ceinture de sécurité
- · Téléphone au volant
- · Absence de contrôle technique ou manquement à l'entretien du véhicule
- Défaut de justificatif d'assurance
- · Majoration liée au défaut de paiement de la contravention

BULLETIN D'AFFILIATION

9/
Nom:Prénom:
Date de naissance://
Actif Retraité Conjoint Entreprise:
Adresse personnelle:
Code postal: Ville:
Téléphone: Courriel:
Déclare m'affilier à la CNPC à partir du:/
Je joins un chèque de 22€ à l'ordre de la CNPC (34€ pour un couple).
Dáláration
☐ Délégation ☐ ☐ Signature ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
- Signature

Notre aide s'étend à tous les déplacements, professionnels comme privés, 7 jours sur 7.